



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-024

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; M. Émile COHEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Alain PAUTROT ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nicole COHEN ; M. Benoît DESACHY ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Yoann STUCK ; Mme Johanna BECKERT ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denis MAIGRE (Adjointe) ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Gonzague ZIEGLER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe).

Membres absents : M. Claude LARDY, M. Benoît SÉCHET, M. Vincent RAFFARA, Mme Isabelle BUSQUET, Mme Marie-Agnès CHALACON-FERNANDES ne prennent pas part au débat ni au vote puisqu'ils sont adhérents d'une association faisant l'objet d'une demande de subvention.

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 28

OBJET BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES ET PARTICIPATION AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Les associations concourent à l'animation et à la vie locale dans des domaines aussi variés que la culture, l'enseignement, la solidarité, le sport, les anciens combattants, l'environnement, la famille et l'économie locale. La commune aide ces associations dans la réalisation de leurs missions, notamment par l'intermédiaire du versement de subventions.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260422-DELIB_2026-024-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Ces subventions sont prévues dans un cadre d'intérêt général et local, dont le tableau annexé retrace les principales caractéristiques.

La législation impose la signature d'une convention de moyens et d'objectifs entre la Commune et chaque association qui percevra une subvention supérieure à 23 000 € annuels.

Dans ce cadre, des conventions de moyens et d'objectifs ont donc été signées avec les associations suivantes :

- Le Centre Social « le Kiosque et l'Arche » ;
- L'association Comité de Gestion Sources - Pérollier ;
- L'association Halte-Garderie « le Petit Pommier » ;
- L'Association Éculloise de Musique (A.E.M.).

— — — — —
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2311-7 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à l'obligation d'établir une convention de moyens et d'objectifs pour les associations percevant une subvention au-delà de 23 000 euros ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu la délibération n° 2024-106 du 18 décembre 2024 relative à la convention de moyens et d'objectifs entre la Commune d'Écully et l'association Halte-Garderie « le Petit Pommier » pour les années 2025-2027 ;

Vu la délibération n° 2024-116 du 18 décembre 2024 relative à la convention de moyens et d'objectifs entre la Commune d'Écully et l'association Comité de Gestion Sources Pérollier pour les années 2025-2026 ;

Vu la délibération n° 2025-096 du 18 décembre 2025 relative à la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Écully, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et le Centre Social « le Kiosque et l'Arche » pour l'année 2026 ;

Vu la délibération n° 2025-015 du 12 février 2025 relative à la convention de moyens et d'objectifs entre la Commune d'Écully et l'Association Éculloise de Musique (A.E.M) pour les années 2025-2026 ;

Vu la délibération n° 2025-081 relative à l'autorisation de versement d'acomptes de subventions au Centre Communal d'Action Sociale et à des associations avant le vote du budget primitif 2026 ;

Vu le tableau des subventions prévues dans le cadre du vote du budget primitif 2026 annexé à cette délibération (annexe) ;

La Commission Finances, réunie le 8 avril 2026, entendue ;

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20260422-DELIB_2026-024-DE Date de télétransmission : 29/04/2026 Date de réception préfecture : 29/04/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL


Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 28 voix pour,

- Approuve la liste des organismes bénéficiaires des subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2026, inscrite dans le document ci-annexé, pour un montant cumulé de 1 561 121 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les dépenses correspondantes relatives aux subventions aux associations, détaillées dans l'état annexé au budget primitif 2026, seront imputées au chapitre 65, aux articles 65748 et 65736212, ouverts au budget primitif 2026 ;
- Dit que la participation de 297 321 € versée à l'OGEC Sainte Blandine dans le cadre du contrat d'association sera imputée au chapitre 65, aux articles 6558, ouvert au budget primitif 2026.

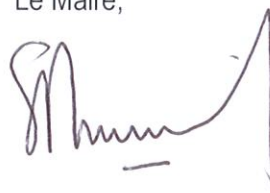
Ainsi délibéré,
A Écully, le 22 avril 2026

La Secrétaire,



Johanna BECKERT

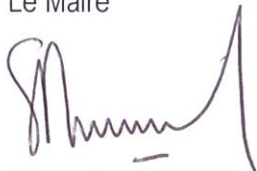
Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **29 AVR. 2026**

Le Maire



Sébastien MICHEL

Délégations	Bénéficiaires	SUBVENTION 2025	PROPOSITION 2026
DEVOIR DE MEMOIRE	U.N.C. du Rhône	1 200 €	1 200 €
	Cadet de la gendarmerie	500 €	- €
	Pompy	- €	- €
	Amicale des sapeurs pompiers	1 600 €	1 600 €
Total DEVOIR DE MEMOIRE		3 300 €	2 800 €
CULTURE	Académie d'Art et de formation picturale	800 €	800 €
	Association éculloise de musique (AEM)	140 000 €	142 000 €
	Association sportive et culturelle portugaise d'Écully	- €	- €
	Atelier d'arts et de création d'Écully	1 000 €	1 000 €
	Cin'Écully	700 €	700 €
	Club H.E.R.V.E Spectacles	1 000 €	1 000 €
	L'Art-Scénic	1 000 €	1 000 €
	Sculpture Taille Directe	5 500 €	5 500 €
	Société d'histoire d'Ecully	3 000 €	3 000 €
	Zarastro ensemble vocal d'Écully	1 800 €	1 800 €
	Échappée Belle	1 000 €	1 000 €
	Groupe photo Ecully	400 €	400 €
Total CULTURE		156 200 €	158 200 €

Délégations	Bénéficiaires	SUBVENTION 2025	PROPOSITION 2026
ECONOMIE LOCALE	Les Commerçants et Artisans d'Écully	1 500 €	1 500 €
	Les forains du marché	- €	- €
	La pépinière de VALPRE	- €	- €
	Valpré les entretiens	1 000 €	1 000 €
	Lyon International	500 €	500 €
Total ECONOMIE LOCALE		3 000 €	3 000 €
ENSEIGNEMENT	Élémentaire Centre projet pédagogique	1 817 €	1 650 €
	Élémentaire Cerisiers Classe découverte excep.	- €	
	Élémentaire Cerisiers projet école	1 467 €	1 450 €
	Élémentaire Charrière Blanche projet école	2 446 €	2 250 €
	Élémentaire Grandvaux tiers temps vie	1 425 €	1 350 €
	Élémentaire Pérollier projet d'école	3 103 €	3 100 €
	Maternelle Centre projet école	839 €	800 €
	Maternelle Cerisiers projet école	1 006 €	1 100 €
	Maternelle Charrière Blanche projet école	1 076 €	1 050 €
	Maternelle Grandvaux projet école	922 €	900 €
	Maternelle Pérollier projet école	1 943 €	2 100 €
	O.G.E.C. Sainte Blandine	162 004 €	162 004 €
	O.G.E.C. Sainte Blandine surcoût maternelles	135 317 €	135 317 €
	Lire et Faire Lire	- €	
Total ENSEIGNEMENT		313 365 €	313 071 €
ENVIRONNEMENT	Société de pêche du Nord-Ouest de Lyon	600 €	600 €
Total ENVIRONNEMENT		600 €	600 €
FAMILLE	ADAPEI 69	1 000 €	1 000 €
	APF association de paralysés de France	100 €	100 €
	AGSE Ilième Ecully Dardilly Scouts d'Europe	400 €	400 €
	AGSE Ière Ecully Dardilly Scouts d'Europe	600 €	600 €
	EAJE Le petit pommier	103 506 €	102 000 €
	Scouts et guides de France d'Ecully	1 600 €	1 600 €
	Scouts unitaires de France	2 500 €	2 500 €
Total FAMILLE		109 706 €	108 200 €

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260422-DELIB_2026-024-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Délégations	Bénéficiaires	SUBVENTION 2025	PROPOSITION 2026
SOLIDARITE	Centre social "le Kiosque et l'Arche"	392 500 €	402 500 €
	<i>Centre social "le Kiosque et l'Arche" - 1. Fonctionnement</i>	350 326 €	362 326 €
	<i>Centre social "le Kiosque et l'Arche" - 7. Politique de la ville</i>	12 500 €	10 500 €
	<i>Compensation du Bonus Territoire</i>	12 174 €	12 174 €
	<i>Ateliers école</i>	12 500 €	12 500 €
	<i>EPICOEUR</i>	5 000 €	5 000 €
	Comité de gestion Sources-Pérollier	55 000 €	45 000 €
	<i>Comité de gestion Sources-Pérollier - 3. Politique de la ville</i>	4 000 €	4 000 €
	Ejeda Solidarité	500 €	500 €
	Les arbres de la solidarité (Foyer ND des SANS ABRIS)	1 000 €	1 000 €
	Le Cèdre	2 000 €	2 000 €
	Maison du Quartier	3 325 €	3 800 €
	Secours catholique - délégation du Rhône	1 500 €	1 750 €
	Jardins Ouvriers Duchère	1 500 €	1 500 €
	APESE (Insertion personnes en difficulté)	1 200 €	1 200 €
	ADMR	22 000 €	22 000 €
	Restau du cœur	2 500 €	2 500 €
	Antenne Logement	500 €	500 €
	Banque alimentaire (nouvelle demande)	1 000 €	0 €
		R.E.L.A.I.S Aphasie 69	0 €
Total SOLIDARITE		484 525 €	484 250 €

Délégations	Bénéficiaires	SUBVENTION 2025	PROPOSITION 2026
SPORTS	(ANATIS ORDO) - LYON ARTS MARTIAUX HISTORIQUES EUROPEENS	500 €	500 €
	ARCOL Rugby	13 500 €	13 500 €
	Association spéléologique d'Écully	300 €	300 €
	Association sportive Écully Football (ASEF)	17 500 €	17 500 €
	Subvention exceptionnelle ASEF pour le football adapté	- €	1 500 €
	Association sportive du Collège Laurent Mourguet	- €	- €
	BCGO Basket	4 500 €	4 500 €
	Boxing Club Ecully	- €	500 €
	Écully G.R.S	8 000 €	8 000 €
	Gymnastique volontaire	1 500 €	1 500 €
	Écully tennis de table	4 200 €	4 200 €
	Escrime Écully	14 000 €	14 000 €
	Archer Ecully Dardilly	500 €	500 €
	Écully Arts Martiaux	8 800 €	8 800 €

Délégations	Bénéficiaires	SUBVENTION 2025	PROPOSITION 2026
	Tennis club d'Écully total	2 000 €	2 000 €
	UODL HAND BALL	700 €	700 €
Total SPORTS		76 000 €	78 000 €
Total général hors CCAS (des subventions aux associations pérennes)		1 146 696 €	1 148 121 €
CCAS		425 000 €	410 000 €
TOTAL GENERAL (y compris CCAS)		1 571 696 €	1 558 121 €
Demandes exceptionnelles	FEMME DU MONDE	500 €	
	NIGHT LINE	- €	
	CNL (association locataire des Sources-Pérollier)	- €	
	HAND FOR ALL	2 000 €	
	SOUTIEN A UNE SPORTIVE ECULLOISE DE HAUT NIVEAU	1 500 €	
	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS		3 000 €
		1 575 696 €	1 561 121 €